Conditions relatives à l'IA

1. Champ d'application

Les présentes conditions particulières (« Conditions relatives à l'IA ») de Proalpha GmbH (« Proalpha ») complètent les CG de Proalpha et s'appliquent à toutes les fonctionnalités de Proalpha (et ses sociétés liées au sens des articles 15 et suivants de la loi allemande sur les sociétés par actions (AktG)) que Proalpha met à disposition du client dans le cadre des livraisons et prestations dues contractuellement et reposant sur l'intelligence artificielle, les grands modèles de langage ou des modèles probabilistes comparables, ou y ayant accès (« Fonctionnalités d'IA »). Les fonctionnalités d'IA peuvent également être mises à disposition ou intégrées par le biais d'interfaces (API). Par ailleurs, les CG de Proalpha demeurent valables sans modification. En cas de contradictions, les présentes conditions relatives à l'IA prévalent sur les CG.

2. Étendue des prestations

(1) L'étendue des fonctionnalités d'IA résulte de l'offre, de la description des prestations, de la documentation et d'éventuelles spécifications techniques applicables au mode de mise à disposition concerné. Ceci s'applique également à toute limitation quantitative, technique ou relative à l'utilisation, notamment en ce qui concerne les utilisateurs, les accès, les requêtes, les volumes de données ou des quotas d'utilisation comparables.

(2) Proalpha est en droit d'adapter, de développer, de limiter ou de supprimer des fonctionnalités d'IA, dans la mesure où cela n'affecte pas des caractéristiques essentielles des prestations nécessaires à la réalisation de l'objet du contrat.

(3) Le client ne peut se prévaloir du maintien de modèles, de versions de modèles, de fonctionnalités ou de caractéristiques spécifiques.

3. Utilisation des fonctionnalités d'IA

(1) Le client est autorisé à utiliser les fonctionnalités d'IA exclusivement dans le cadre du contrat et uniquement à des fins commerciales internes. Les fonctionnalités d'IA peuvent être basées, en tout ou en partie, sur des technologies, des modèles ou des services de tiers. Dans la mesure où certaines fonctionnalités d'IA ou leur mise à disposition par des prestataires tiers sont soumises à des conditions d'utilisation supplémentaires, leur utilisation présuppose l'acceptation et le respect de ces conditions. Proalpha met ces conditions à disposition dans le centre de gestion de la confidentialité. Ces conditions supplémentaires s'appliquent uniquement à la fonctionnalité d'IA concernée et ne modifient pas les dispositions convenues entre Proalpha et le client, notamment en matière de responsabilité, de confidentialité, de protection des données et de sécurité informatique. En cas de nouvelles fonctionnalités d'IA ou de modifications des fonctionnalités d'IA existantes, Proalpha peut mettre à jour le centre de gestion de la confidentialité en conséquence.

(2) Le client doit prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les accès et empêcher l'utilisation abusive des fonctionnalités d'IA.

(3) Le client s'interdit de :

a. contourner les mesures de protection, les restrictions d'accès ou les limites d'utilisation ;

b. d'utiliser les fonctionnalités d'IA ou les résultats qu'elles génèrent pour développer, entraîner ou améliorer ses propres systèmes d'IA ou ceux de tiers ;

c. d'utiliser les fonctionnalités d'IA de manière à compromettre la sécurité, l'intégrité ou la disponibilité des services ;

d. d'utiliser les fonctionnalités d'IA à des fins illégales ou en violation des droits de tiers.

(4) En cas de non-respect des conditions d'utilisation par le client, Proalpha est en droit de limiter ou de suspendre temporairement l'accès à ces fonctionnalités d'IA, en tout ou en partie, dans la mesure où cela est nécessaire pour prévenir d'autres violations ou pour écarter les risques. Proalpha informera immédiatement le client de cette mesure.

4. Saisies, données et résultats

(1) Le client est responsable des contenus et des données qu'il saisit dans les fonctionnalités d'IA. Il s'assure qu'il dispose des droits nécessaires pour les saisir et les traiter et garantit que leur utilisation ne porte atteinte ni aux droits de tiers ni aux dispositions légales applicables.

(2) Sauf convention expresse contraire, Proalpha n'utilise pas les données du client, les données saisies et les résultats générés pour entraîner des modèles d'IA généraux.

©2026 Proalpha GmbH

(3) Les résultats générés par les fonctionnalités d'IA peuvent être inexacts, incomplets ou inadaptés à l'usage prévu.

(4) Le client est tenu de vérifier les résultats avant toute utilisation. Le client assume l'entière responsabilité de toute décision, action ou omission fondée sur ces résultats.

5. Droits

(1) Tous les droits relatifs aux fonctionnalités d'IA, y compris les logiciels, les modèles, les algorithmes, les méthodes, les interfaces et la documentation, demeurent la propriété de Proalpha.

(2) Proalpha ne garantit pas que les résultats générés sont susceptibles de bénéficier d'une protection au titre des droits de propriété intellectuelle ni qu'ils ont été créés de manière exclusive pour le client.

(3) Le client reconnaît que des résultats identiques ou similaires peuvent également être générés pour d'autres utilisateurs ou clients.

6. Exigences réglementaires

(1) Le client est tenu d'utiliser les fonctionnalités d'IA dans le respect des dispositions légales applicables en matière d'IA, de protection des données, de sécurité des systèmes informatiques, de contrôle des exportations et toute autre disposition légale applicable.

(2) Dans la mesure où l'utilisation des fonctionnalités d'IA impose au client des obligations propres en matière d'information, de marquage, de transparence, de vérification, de documentation, de surveillance ou de contrôle, le client est seul responsable du respect de ces obligations.

(3) Ceci s'applique en particulier lorsque le client utilise les fonctionnalités d'IA vis-à-vis de ses propres utilisateurs, collaborateurs, clients ou de tout autre tiers, ou lorsqu'il utilise les résultats générés pour prendre des décisions ayant des effets juridiques, financiers, en matière de ressources humaines ou d'une importance comparable.

7. Fonctionnalités automatisées

(1) Dans la mesure où des fonctionnalités d'IA peuvent exécuter ou déclencher des actions automatisées ou semi-automatisées, le client est responsable de leur utilisation, de leur configuration, de leur supervision et de leurs résultats générés.

(2) Le client doit mettre en place des mécanismes appropriés d'autorisation, de validation, de vérification et de contrôle.

8. Responsabilité et exemption

(1) Les fonctionnalités d'IA sont soumises au régime de responsabilité des CG de Proalpha.

(2) Proalpha ne garantit pas que les résultats générés sont exacts, complets, à jour, exempts de droits de tiers ou adaptés à un usage particulier.

(3) L'utilisation des résultats générés se fait sous la propre responsabilité du client. Dans les limites autorisées par la loi, Proalpha décline toute responsabilité au titre des décisions, actions ou omissions du client fondées sur ces résultats.

(4) Le client exonère Proalpha des réclamations de tiers dans la mesure où celles-ci sont fondées sur des données fournies par le client, sur une utilisation des fonctionnalités d'IA contraire à la loi ou au contrat et imputable au client, sur l'utilisation des résultats par le client ou sur une violation des présentes conditions relatives à l'IA imputable au client.

©2026 Proalpha GmbH